

2011_B268

OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels - Convention de mise à disposition de Château Bas à Mimet pour le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron pour les Nuits Musicales Sainte Victoire

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Jean BONFILLON

Objet : Equipements culturels - Convention de mise à disposition de Château Bas à Mimet pour le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et pour Les Nuits Musicales de la Sainte Victoire

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et des Nuits Musicales de la Sainte Victoire, il vous est proposé d'adopter le principe de la mise à disposition du site de Château Bas à Mimet pour l'organisation de concerts, et d'approuver les conventions correspondantes.

Exposé des motifs :

1/ Festival international de Piano de la Roque d'Anthéron

La programmation de la 31^{ème} édition du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron, qui se déroule du 22 juillet au 21 août 2011, a arrêté cette année encore trois concerts dans la Bastide de Château Bas à Mimet.

Il s'agit des concerts suivants :

Vendredi 05 Août 2011 à 20h00

Vanessa Wagner piano

Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Jacques Chalmeau direction

Mozart : *Symphonie à préciser*

Mozart : *Concerto pour piano et orchestre n° 9 en mi bémol majeur "Jeune homme"*

K 271

Samedi 06 Août 2011 20h00

Philippe Giusiano piano

Sinfonia Varsovia

George Tchitchinadze direction

Schumann : *"Manfred", ouverture opus 115*

Schumann : *Symphonie n°4 en ré mineur opus 120*

Chopin : *Concerto pour piano et orchestre n°1 en mi mineur opus 11*

Dimanche 07 Août 2011 20h00

Trio Wanderer trio avec piano

Raphaël Pidoux violoncelle

Jean-Marc Phillips-Varjabédian violon

Vincent Coq piano

Sinfonia Varsovia

George Tchitchinadze direction

Beethoven : *Symphonie n°3 en mi bémol majeur opus 55 "Héroïque"*

Beethoven : *Triple concerto pour piano, violon et violoncelle en ut majeur opus 56*

Il convient de conclure avec l'association du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron une convention de mise à disposition du site de Château Bas pour déterminer notamment les conditions de mise en œuvre et les espaces concernés (la cour de la Bastide ainsi que la salle d'armes du rez de chaussée pour les loges et le catering), ou encore l'installation de la scène et de 900 chaises.

2/ Nuits Musicales de la Sainte Victoire (6^{ème} édition)

Dans le cadre de sa 6^{ème} édition, les Nuits Musicales de la Sainte Victoire proposent un concert à Château Bas le lundi 27 juin 2011, « la fabuleuse histoire des castrats », présentée par Eve Ruggieri, sur des musiques d'Haendel, Mozart, Pergolèse, Vivaldi, interprétées par l'Orchestre de l'opéra National de Lviv (Ukraine), direction Grigori Penteleïtchouk.

Il convient donc également de conclure avec l'association des Nuits Musicales de la Sainte Victoire une convention de mise à disposition du site de Château Bas.

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A142 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attributions au Président et à son suppléant ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de ces mises à dispositions ;
- **DONNER** un avis favorable sur les termes des conventions de mise à disposition du site de Château Bas à MIMET, respectivement avec les associations du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et des Nuits Musicales de la Sainte Victoire, dont chacun des exemplaires est annexé à la présente délibération
- **DONNER** un avis favorable à la signature par Madame le Président, ou son représentant de ces conventions avec chacune des associations ainsi que l'ensemble des documents afférents.

CONVENTION
de mise à disposition temporaire
de la Bastide Château Bas à Mimet

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La Communauté du Pays d'Aix,

représentée par Madame Maryse Joissains Masini, son Président, dûment habilitée aux fins présentes par une délibération du 29 juillet 2009.

Sise, Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, 13100 Aix en Provence,

désignée ci-après « La CPA »

Et

L'Association Les Nuits Musicales de la Sainte Victoire,

6 Cours Albéric Laurent

Hôtel de Ville de Peynier, 13 790 Peynier

Représentée par Bernard Minodier, Président

désignée ci-après « L'organisateur », d'autre part,

Préambule

Pour sa 6^{ème} édition, les Nuits Musicales de la Sainte Victoire proposeront un concert à Château Bas le lundi 27 juin 2009 « la fabuleuse histoire des castrats », présentée par Eve Ruggieri, sur des musiques de Haendel, Mozart, Pergolèse, Vivaldi, interprétées par l'Orchestre de l'opéra National de Lviv (Ukraine), direction Grigori Penteleïtchouk.

IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de l'accueil du concert du lundi 27 juin 2011 dans le cadre de la 6^{ème} édition, les Nuits Musicales de la Sainte Victoire à Château BAS à MIMET.

Article 2 - Lieu et condition d'accueil

2.1 – Le concert du lundi 27 juin 2011 se déroulera à 21h dans la cour de la Bastide Château Bas à Mimet.

2.2 – Le nombre de places délivrées par l'organisateur ne pourra en aucun cas excéder celui fixé (900) sur le plan fourni par lui à la commission de sécurité qu'il aura missionnée, conformément aux consignes de sécurité et d'évacuation du public en vigueur à la CPA /Château Bas.

2.3 – En cas de pluie, les manifestations feront l'objet d'un report à une date ultérieure fixée conjointement par les parties.

Article 3 – Obligations de l'organisateur

Sécurité /assurances

3.1 - L'organisateur s'engage à se conformer aux règles de fonctionnement et aux consignes de sécurité de l'établissement pendant toute la durée de la manifestation.

3.2 - L'organisateur souscrit toute police d'assurances nécessaire pour le public, son personnel et le matériel qu'elle fournit dans le cadre de cette manifestation. Il devra fournir à la Communauté du Pays d'Aix copie de ces polices d'assurance.

3.3 - L'organisateur s'engage à se conformer aux jauges fixées sur le plan qu'il a établi et qu'il a fourni à la commission de sécurité. Il respectera en particulier les unités de passage réglementaires, nécessaires à l'évacuation des spectateurs en cas d'incident ou de sinistre. La jauge ainsi fixée s'établit à 900 spectateurs assis.

3.4 - L'organisateur assure l'intégralité des frais relatifs aux missions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Concert

3.5 - L'organisateur se charge de l'installation de l'ensemble des matériels nécessaires aux musiciens et danseurs (et notamment des pupitres, chaises et éclairage pupitres), si nécessaire, de l'accord et du retour du piano, selon les conditions de sécurité prescrites.

Il met en œuvre également les matériels et personnels nécessaires à l'implantation des sièges, l'installation et le démontage de la scène, l'installation des loges et du catering, l'installation des décors, le montage du matériel lumière et de sonorisation et le réglage des projecteurs.

3.6 - L'organisateur met à disposition les personnels pour gérer, la billetterie l'arrivée et le placement des spectateurs à partir de 19h30.

3.7 - L'Organisateur met à la disposition de la CPA 50 invitations pour la soirée du 29 juin 2009.

3.8 - En aucun cas il ne peut être délivré un nombre supérieur de places, tel que prévu à l'article 2-2 , afin de respecter les consignes de sécurité et d'évacuation du public.

Article 4 – Obligations de la CPA

4.1 – La CPA met à disposition de l'organisateur la cour de Château Bas à titre gracieux pour le concert ainsi que les locaux destinés à l'établissement des loges des artistes et d'un espace de restauration pour ceux-ci et des emplacements de stationnement des véhicules des spectateurs.

4.2 – La CPA s'est assuré de la conformité de l'équipement en matière d'accueil du public : éclairage des cheminements, des parkings, éclairage de la cour, blocs de balisage sur toutes les issues de secours, projecteurs de secours autonomes palliant une coupure d'électricité.

4.3 - La CPA s'assure du concours du Comité Feu de la ville de Mimet et de leurs véhicules afin d'assurer la sécurité incendie.

4.4 - La CPA s'assure de l'établissement d'un poste de secours à proximité du lieu de concert

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est établie du 25 au 28 juin 2011, comprenant la date du concert, le montage et le démontage des matériels.

Fait à Aix-en-Provence, en deux exemplaires originaux le

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Président
Maryse Joissains Masini

Pour l'Association Les Nuits
Musicales de la Sainte Victoire

Le Président
Bernard Minodier



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE
DE LA BASTIDE CHATEAU BAS A MIMET POUR L'ORGANISATION DE
TROIS CONCERTS DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO
DE LA ROQUE D'ANTHERON 2011**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par **Maryse Joissains Masini**, son Président,
Sise, Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, 13100 Aix en Provence,

désignée ci-après « La CPA »

Et

L'Association du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron
Sise, Parc du Château de Florans – 13 640 La Roque d'Anthéron
représentée par **Jean-Pierre ONORATINI**, son Président

N° de la licence d'entrepreneur de spectacle : 2 – 135 900

désignée ci-après « L'organisateur », d'autre part,

Préambule

Pour la 31^{ème} édition du Festival International de la Roque d'Anthéron, qui se déroule du 22 juillet au 21 août 2011, le Festival et la Communauté du Pays d'Aix ont choisi de s'associer à nouveau pour proposer des concerts décentralisés à Mimet, dans la cour de la bastide dite « Château Bas », propriété de la CPA.

Le programme de ces trois soirées est le suivant :

Vendredi 05 Août 2011 à 20h00

Vanessa Wagner piano

Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Jacques Chalmeau direction

Mozart : *Symphonie à préciser*

Mozart : *Concerto pour piano et orchestre n° 9 en mi bémol majeur*

Samedi 06 Août 2011 20h00

Philippe Giusiano piano

Sinfonia Varsovia

George Tchitchinadze direction

Schumann: *"Manfred", ouverture opus 115*

Schumann : *Symphonie n°4 en ré mineur opus 120*

Chopin : *Concerto pour piano et orchestre n°1 en mi mineur opus 11*

Dimanche 07 Août 2011 20h00

Trio Wanderer trio avec piano

Raphaël Pidoux violoncelle

Jean-Marc Phillips-Varjabédian violon

Vincent Coq piano

Sinfonia Varsovia

George Tchitchinadze direction

Beethoven : *Symphonie n°3 en mi bémol majeur opus 55 "Héroïque"*

Beethoven : *Triple concerto pour piano, violon et violoncelle en ut majeur opus 56*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de l'accueil de ces 3 concerts de la 31^{ème} édition du Festival International de la Roque d'Anthéron dans la cour de la bastide dite « Château Bas » à Mimet, propriété de la CPA.

Article 2 - Lieu et conditions d'accueil

2.1 – Les concerts des 5,6 et 7 août 2010 se dérouleront à 20h dans la cour de la Bastide Château Bas à Mimet.

2.2 – Le nombre de places délivrées par l'organisateur ne pourra en aucun cas excéder celui fixé (900) sur le plan fourni par lui à la commission de sécurité qu'il aura missionnée, conformément aux consignes de sécurité et d'évacuation du public en vigueur à la CPA /Château Bas.

2.3 – En cas de pluie, les manifestations feront l'objet d'un report à une date ultérieure fixée conjointement par les parties.

Article 3 – Obligations de l'organisateur

Sécurité /assurances

3.1 - L'organisateur s'engage à se conformer aux règles de fonctionnement et aux consignes de sécurité de l'établissement pendant toute la durée de la manifestation.

3.2 - L'organisateur souscrit toute police d'assurances nécessaire pour le public, son personnel et le matériel qu'elle fournit dans le cadre de cette manifestation.
Il devra fournir à la Communauté du Pays d'Aix copie de ces polices d'assurance.

3.3 - L'organisateur s'engage à se conformer aux jauges fixées sur le plan qu'il a établi et qu'il a fourni à la commission de sécurité. Il respectera en particulier les unités de passage réglementaires, nécessaires à l'évacuation des spectateurs en cas d'incident ou de sinistre. La jauge ainsi fixée s'établit à 900 spectateurs assis.

3.4 - L'organisateur assure l'intégralité des frais relatifs aux missions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Concerts

3.5 - L'organisateur se charge de l'installation de l'ensemble des matériels nécessaires aux musiciens et notamment des pupitres, des chaises et de l'éclairage des pupitres, de l'accord et du démontage du piano, selon les conditions de sécurité prescrites.
Il met en œuvre également les matériels et personnels nécessaires à l'implantation des sièges l'installation et le démontage de la scène, l'installation des loges et du catering, l'installation des décors,

3.6 - L'organisateur met à disposition les personnels pour gérer la billetterie, l'arrivée et le placement des spectateurs à partir de 18h45.

3.7 - L'Organisateur met à la disposition de la CPA 20 invitations pour chaque soirée.

3.8 - En aucun cas il ne peut être délivré un nombre supérieur de places, tel que prévu à l'article 2-2, afin de respecter les consignes de sécurité et d'évacuation du public.

Article 4 – Obligations de la CPA

4.1 – La CPA met à disposition de l'organisateur la cour de Château Bas à titre gracieux pour les 3 concerts ainsi que les locaux destinés à l'établissement des loges des artistes et d'un espace de restauration pour ceux-ci et des emplacements de stationnement des véhicules des spectateurs

4.2 – La CPA s'est assuré de la conformité de l'équipement en matière d'accueil du public : éclairage des cheminements, des parkings, éclairage de la cour, blocs de balisage sur toutes les issues de secours, projecteurs de secours autonomes palliant une coupure d'électricité.

Elle établira également un éclairage de valorisation du site et le montage du matériel lumière et de sonorisation, et le réglage des projecteurs.

4.3 - La CPA s'assure du concours du Comité Feu de la ville de Mimet et de leurs véhicules afin d'assurer la sécurité incendie.

4.4 - La CPA s'assure de l'établissement d'un poste de secours à proximité du lieu de concert

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est établie du 1^{er} au 9 Août 2011, comprenant les dates des concerts, le montage et le démontage des matériels.

Fait à Aix-en-Provence, en deux exemplaires originaux le juillet 2011

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour l'organisateur, le Festival
International de Piano de la Roque
d'Anthéron

Le Président
Maryse Joissains Masini

Le Président
Jean-Pierre Onoratini

OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels - Convention de mise à disposition de Château Bas à Mimet pour le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron pour les Nuits Musicales Sainte Victoire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**